



Assemblée générale

Distr. générale
6 août 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 114 de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : options pour une croissance durable et partagée et enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015

Rapport annuel du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport récapitule les progrès accomplis récemment dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et contient des recommandations en faveur du programme de développement au-delà de 2015. À la demande des États Membres, il analyse les questions liées à la promotion d'une croissance économique durable et partagée dans le cadre des stratégies visant à la réalisation des objectifs du Millénaire, avec un accent particulier sur la création d'emplois. En conclusion, pour promouvoir une croissance économique durable et stable et la création suffisante d'emplois décents, tout en préservant l'environnement, il préconise une bien plus grande cohérence dans les politiques macroéconomiques, commerciales, financières, sociales, d'investissement et de développement rural. Les initiatives nationales cohérentes devront être appuyées par la relance du partenariat mondial pour le développement. Cela pourrait se faire par le rétablissement des budgets d'aide et le respect de tous les engagements en matière d'aide, par l'amélioration de l'accès aux marchés pour les pays en développement, et le renforcement des efforts visant à assurer la soutenabilité de la dette extérieure et par la mise en place d'autres initiatives pour assurer l'accès, à des prix abordables, aux médicaments essentiels et aux nouvelles technologies. Il est recommandé que l'on se préoccupe d'urgence de concilier la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable avec les préparatifs du programme de l'ONU en matière de développement pour après 2015.

* A/67/150.



I. Introduction

1. Dans le texte issu de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, les États Membres ont prié le Secrétaire général de rendre compte chaque année des progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire et de faire des recommandations sur les mesures supplémentaires à prendre pour faire avancer au-delà de 2015 l'action des Nations Unies en faveur du développement¹. Par la suite, dans sa résolution 65/10, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de faire figurer dans son rapport annuel une analyse et des recommandations concernant les politiques à suivre pour mettre une croissance économique soutenue, partagée et équitable au service de l'accélération de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire.

2. Le présent rapport annuel est le deuxième à être établi suite à ces demandes². Cette année, en rendant compte des progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le rapport s'attache plus particulièrement aux problèmes mondiaux de l'emploi qui se posent dans de nombreux pays et à la réalisation de l'objectif du partenariat mondial pour le développement. La dernière section du rapport comprend des recommandations en faveur du programme de l'Organisation des Nations Unies en matière de développement au-delà de 2015.

II. Progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement³

A. Progrès accomplis

3. De grands progrès ont été accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Plusieurs cibles importantes ont été atteintes :

a) La réduction de moitié de l'extrême pauvreté dans le monde a été réalisée cinq ans avant l'échéance de 2015 grâce surtout aux mesures prises par la Chine et l'Inde, pays fortement peuplés, pour l'accélérer;

b) La réduction de moitié de la proportion de personnes n'ayant pas un accès fiable à des sources améliorées d'eau potable a déjà été réalisée;

c) Les conditions de vie ont été améliorées pour plus de 200 millions d'habitants de taudis, soit deux fois plus que la cible, certes modeste, fixée pour la date butoir de 2020;

d) En moyenne, le monde a atteint la parité entre filles et garçons dans l'enseignement primaire, leurs taux de scolarisation étant désormais comparables.

4. La réalisation d'autres cibles, comme la réduction du taux de mortalité des enfants et des mères, a encore progressé, mais le monde a bien du chemin à faire

¹ Voir résolution 65/1 de l'Assemblée générale, par. 81.

² Le premier rapport a été présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, en septembre 2011 (A/66/126).

³ Sauf indication contraire, la présente section s'inspire de la base d'information établie par le *Rapport 2012 sur les objectifs du Millénaire pour le développement*, Département des affaires économiques et sociales (New York, 2012).

pour les réaliser toutes d'ici à 2015⁴. Il faudra pour cela consentir d'importants efforts supplémentaires aux niveaux national et international et tenir les engagements pris en vue de mettre en place un partenariat mondial pour le développement (objectif 8).

5. Conséquence des efforts nationaux et internationaux et de la campagne pour les objectifs du Millénaire pour le développement, bien plus d'enfants dans le monde sont inscrits à l'école primaire. Depuis 2000, l'accès s'est grandement amélioré, surtout pour les filles. Le ratio entre leur taux d'inscription et celui des garçons est passé de 91 en 1999 à 97 en 2010, pour toutes les régions en développement, se situant à plus ou moins 3 points de 100 %, la mesure admise pour la parité. Pour les pays les moins avancés il a augmenté encore plus vite pendant la même période, passant de 84 à 94. De même, en Afrique subsaharienne, le taux net de scolarisation primaire a connu une forte hausse, passant de 58 % à 76 % pendant la période. Ces réalisations sont significatives vu la croissance rapide de la population des pays les plus pauvres en âge d'aller à l'école primaire.

6. Des millions de vies ont été sauvées grâce aux progrès des soins infantiles et maternels, à l'élargissement de l'accès au traitement du VIH et aux mesures ciblées pour combattre et traiter le paludisme. La survie de l'enfant a progressé encore plus. En Afrique subsaharienne – région qui connaît le plus fort taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans – le taux de réduction des décès d'enfants a doublé, passant de 1,2 % par an dans les années 90 à 2,4 % dans les années 2000. Dans l'ensemble, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a reculé de 35 % entre 1990 et 2010 : de 97 décès à 63 pour 1 000 naissances vivantes. Le nombre des décès dus à la rougeole a baissé de 74 % : d'environ 535 300 en 2000, il est tombé à 139 300 en 2010.

7. Il y a de moins en moins de cas d'infection par le VIH mais cette tendance varie d'une région ou d'un pays à l'autre. Dans l'ensemble, en 2010, les nouveaux cas ont baissé de 22 % par rapport à 2001 et, chez les enfants, de 43 % par rapport au sommet atteint en 2002. Mais en dépit des progrès accomplis pour l'ensemble de la population mondiale, le nombre de nouveaux cas d'infection a augmenté en Europe orientale, en Asie centrale et au Moyen-Orient, essentiellement du fait de l'usage accru des drogues injectables. Dans presque tous les pays d'Afrique subsaharienne, les femmes, notamment de 15 à 24 ans, sont plus exposées au VIH. D'après les données les plus récentes sur la prévalence, les femmes d'Afrique subsaharienne sont 30 % plus menacées que les hommes⁵. Les progrès de la lutte contre la maladie s'expliquent largement par l'amélioration de l'accès au traitement. À la fin de 2011, quelque 8 millions de personnes avaient pu être traitées et 10 pays, dont plusieurs en Afrique subsaharienne, région la plus touchée, avaient atteint la cible d'un accès universel au traitement antirétroviral⁶. En revanche, moins de 20 %

⁴ Le présent rapport tient compte des exemples de bonnes pratiques pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment celles adoptées par les organisations de la société civile intervenant au niveau national.

⁵ Voir *Rapport ONUSIDA sur l'épidémie mondiale de sida, 2010*, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (Genève, 2010).

⁶ On parle d'accès universel quand l'accès au traitement antirétroviral atteint ou dépasse 80 % des besoins.

des personnes infectées avaient reçu un traitement antirétroviral dans les pays d'Europe et d'Asie centrale à revenu faible ou intermédiaire⁷.

8. Depuis 2000, l'incidence du paludisme aurait diminué mondialement de 17 %, le taux de mortalité due au paludisme diminuant de 25 %. D'autre part, le monde est en voie d'atteindre la cible qui consiste à réduire de moitié et à faire reculer la tuberculose, dont les taux d'incidence sont en baisse depuis 2002. Entre 1995 et 2010, environ 7 millions de vies ont été sauvées grâce au traitement de cette maladie.

9. Pour l'eau potable, le monde a atteint la cible de cinq ans avant l'échéance. En 2010, 89 % de la population mondiale, soit 13 % de plus qu'en 1990, avait accès à des sources améliorées d'eau potable et, si la tendance se poursuit, ce chiffre sera de 92 % en 2015, soit bien plus que la cible arrêtée au niveau international.

B. Lacunes dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

10. Les progrès ici ont été très inégaux dans les pays et régions, entre eux et entre elles. Le plus souvent, ce sont les personnes les plus pauvres et les plus marginalisées ou les plus exclues du fait, notamment, de leur sexe, de leur âge, de leurs handicaps ou de leur ethnie, qui sont le moins concernées par ces progrès. En outre, les progrès ayant ralenti dans certaines régions, quelques objectifs demeurent hors d'atteinte.

11. Les plus graves problèmes mondiaux restent la faim et la sous-alimentation. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que 925 millions de personnes souffraient de la faim en 2010⁸, ce chiffre qui tranche avec le recul de la pauvreté des revenus. Bien que la crise des prix des produits alimentaires en 2007-2008 n'ait pas été aussi préjudiciable qu'on l'avait cru, la prévalence de la faim est élevée, notamment en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud (l'Inde exceptée). Alliée à l'érosion des sols, la fragilité des systèmes alimentaires face aux sécheresses et aux inondations exacerbe encore l'insécurité alimentaire, notamment dans les pays pauvres. De surcroît, de grands écarts subsistent entre zones rurales et zones urbaines.

12. Les progrès ont été lents aussi pour réduire la sous-alimentation des enfants. D'après des estimations récentes, dans les pays en développement, les enfants des ménages les plus pauvres sont trois fois plus susceptibles de souffrir d'insuffisance pondérale que les enfants des 20 % les plus riches. En outre, les enfants des zones rurales sont près de deux fois plus susceptibles d'en souffrir que ceux des ménages urbains. De plus, la dénutrition retarde la croissance, ce qui peut nuire au développement cognitif et physique. Les études ont établi que les programmes publics destinés aux pauvres, une plus grande égalité des sexes et de meilleures

⁷ Voir *Vers un accès universel : étendre les interventions prioritaires liées au VIH/sida dans le secteur de la santé : rapport de situation 2010*, Organisation mondiale de la Santé, ONUSIDA, UNICEF (Genève, 2010).

⁸ Voir *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2011 : comment la volatilité des cours internationaux porte-t-elle atteinte à l'économie et à la sécurité alimentaire des pays?*, FAO, Fonds international de développement agricole, Programme alimentaire mondial (Rome, 2011).

infrastructures rurales sont essentiels pour améliorer la nutrition⁹. Celle-ci doit donc occuper une place plus importante dans le programme de développement national pour extirper les causes principales de la sous-alimentation qui perdure dans les pays en développement ou moins avancés.

13. Malgré quelques progrès en matière d'égalité des sexes (objectif 3 du Millénaire pour le développement), les femmes restent désavantagées dans de nombreux domaines, notamment pour l'accès aux possibilités d'emplois productifs dans le secteur structuré, aux ressources productives, aux soins de santé procréative et sexuelle et à la prise des décisions politiques. Plus de la moitié des femmes dans le monde occupent des emplois précaires et à peine un parlementaire sur cinq est une femme¹⁰. Dans la plupart des pays en développement, les inégalités entre les sexes se retrouvent aussi dans l'accès à l'enseignement secondaire et tertiaire. Le fléau de la violence contre les femmes et les filles, notamment les violences sexuelles liées aux conflits, freine la réalisation de tous les objectifs du Millénaire.

14. Bien que le nombre de décès maternels ait reculé de 47 % entre 1990 et 2010 pour tomber à environ 287 000 dans le monde et que le ratio de la mortalité maternelle, de 440 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1990, soit tombé à 240 en 2010, les progrès restent lents et, dans les connaissances en médecine procréative et dans l'accès à celle-ci, les disparités s'aggravent, notamment pour les femmes pauvres ou rurales et les membres des groupes vulnérables. En conséquence, la cible consistant à réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle d'ici à 2015 est hors d'atteinte, particulièrement en Afrique subsaharienne. La réduction du nombre des grossesses d'adolescentes et la progression de l'utilisation des contraceptifs se sont poursuivies mais plus lentement dans les années 2000 que dans la décennie précédente. L'un des principaux facteurs de la baisse de la mortalité maternelle est la hausse de la proportion des accouchements assistés par un personnel qualifié, passée de 55 % en 1990 à 65 % en 2010.

15. Bien que les taux de scolarisation aient augmenté dans toutes les régions, 61 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire n'étaient toujours pas scolarisés en 2010, dont plus de la moitié (33 millions) en Afrique subsaharienne et un cinquième (13 millions) en Asie du Sud. De plus en plus d'enfants terminant leurs études primaires, la demande d'éducation secondaire augmente mais les pays qui connaissent des problèmes budgétaires n'ont pas pu y répondre par une expansion correspondante des services d'enseignement secondaire, de sorte qu'un grand nombre d'adolescents et surtout d'adolescentes en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire se sont retrouvés en abandon scolaire¹¹.

16. Au niveau mondial en 2010, l'utilisation de sources d'eau non améliorées est tombée à 4 % dans les zones urbaines mais, dans les zones rurales, 19 % des populations n'ont eu accès qu'à ces sources insalubres. Or, les aspects de salubrité,

⁹ Voir *Accelerating Equitable Achievement of the MDGs: Closing Gaps in Health and Nutrition Outcomes: Asia-Pacific Regional MDG Report 2011/12*, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Banque asiatique de développement, Programme des Nations Unies pour le développement (Bangkok, 2012).

¹⁰ Voir *Women in Politics: 2012*, Union interparlementaire, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (New York, 2012).

¹¹ Voir *Atlas mondial de l'égalité des genres dans l'éducation*, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Paris, 2010).

de fiabilité et de viabilité n'étant pas suffisamment pris en compte dans l'indicateur supplétif utilisé pour suivre les progrès de la réalisation de cette cible, il est probable que ces chiffres sous-estiment le nombre effectif des utilisateurs de sources d'eau insalubres. D'autre part, près de la moitié des habitants des régions en développement (2,5 milliards) n'ont toujours pas accès à des installations sanitaires améliorées. À ce rythme, le monde n'aura assuré que 67 % de la couverture d'ici à 2015, soit moins que les 75 % requis pour atteindre la cible. Et, bien que leur nombre ait baissé de 271 millions depuis 1990, il y a encore 1,1 milliard de personnes qui vont à la selle à l'air libre. Des populations entières sont donc exposées tous les jours aux risques, considérables pour la santé et l'environnement, dus à l'élimination inappropriée de ces déchets.

17. Les progrès de la réalisation des objectifs environnementaux sont plutôt faibles. Les émissions mondiales ont atteint 30,1 milliards de tonnes en 2009, soit 39 % de plus qu'en 1990 (21,7 milliards de tonnes), mais elles ont légèrement diminué par rapport à 2008 (30,2 milliards de tonnes), en raison, pense-t-on, de la légère baisse de productivité due à la crise mondiale.

18. La surexploitation de la pêche en mer s'est poursuivie et a atteint un nouveau sommet en 2008, la part des stocks surexploités ayant alors bondi à 32 %.

19. La paix et les conflits sont restés très préoccupants en 2010 et 2011. La violence est devenue l'un des principaux obstacles au développement, freinant les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire. Le cinquième environ de l'humanité vit dans des pays en proie à la violence, aux conflits politiques, à l'insécurité et aux perturbations sociales¹². Au total, 4 millions de personnes ont été déplacées en 2011. Leur nombre a ainsi augmenté surtout du fait des violences postélectorales en Côte d'Ivoire, des violences persistantes en Somalie et des soulèvements du Printemps arabe. Sur cinq réfugiés fuyant ces situations, quatre sont hébergés par des pays en développement.

III. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement requiert une croissance stable, équitable et partagée

20. La crise économique et financière de 2008-2009 et la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie ont considérablement entravé les efforts déployés à l'échelle mondiale pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et l'économie mondiale a encore du mal à se relever des incidences de la crise. La croissance demeure faible dans les pays développés, ce qui ralentit également le progrès économique dans les pays en développement. Des risques importants compromettent une reprise qui reste prudente, d'où des perspectives de création d'emplois incertaines¹³. En conséquence, le chômage reste élevé et la crise mondiale de l'emploi s'aggrave. En effet, 200 millions de personnes dans le monde sont au chômage, tandis que 900 millions de travailleurs vivent dans la pauvreté bien qu'ils aient une certaine forme d'emploi. À l'échelle mondiale, un travailleur

¹² Voir *Fardeau mondial de la violence armée 2011 : affrontements meurtriers*, Secrétariat de la Déclaration de Genève (Cambridge, Royaume-Uni, 2011).

¹³ Voir le rapport du Département des affaires économiques et sociales sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale à la mi-2012 (New York, 2012).

sur trois est au chômage ou en situation de sous-emploi ou vit dans une famille dont le revenu par personne est inférieur à 2 dollars par jour¹⁴.

21. Le travail est essentiel au bien-être des personnes. Il est non seulement leur principale source de revenus, mais il contribue aussi à la dignité et à l'estime de soi et détermine les relations sociales et la formation de l'identité de chacun. Selon la Banque mondiale, un emploi décent rapporte un revenu suffisant pour permettre à un ménage de satisfaire ses besoins essentiels et favorise le développement social en général en créant des individus, des familles et des communautés plus solides. Par conséquent, l'offre d'emplois décents et productifs constitue le lien essentiel entre la croissance économique, le développement humain sans exclusive et la prospérité partagée. On estime que quelque 600 millions d'emplois supplémentaires devraient être créés au cours de la prochaine décennie pour rattraper le retard pris en la matière et offrir des emplois aux personnes arrivant sur le marché du travail. Les jeunes et les populations vulnérables, notamment les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH¹⁵ et les femmes, sont particulièrement touchés par la crise de l'emploi¹⁴.

22. Le fait que les taux de chômage restent élevés est au cœur de la crise économique actuelle dans les pays développés. Les taux de chômage déclarés sont également élevés dans certains pays en développement, mais dans la plupart de ces pays, la précarité des conditions de travail et le sous-emploi ont tendance à être les problèmes les plus pressants en ce qui concerne le marché du travail¹⁶. La plupart des travailleurs, en particulier dans les pays les moins avancés, trouvent des emplois dans des activités informelles à faible productivité et mal rémunérés et sont souvent dépourvus de toute forme de protection sociale. À l'échelle mondiale, plus de 1,5 milliard de personnes se trouvaient en 2011 dans des conditions d'emploi précaires, telles que définies par l'Organisation internationale du Travail¹⁴, ce qui représente près de la moitié (49,1 %) du nombre total de travailleurs dans le monde.

23. Une expansion des économies permettrait de remédier à ce problème en créant un nombre suffisant d'emplois décents et productifs pour une population active dont la taille va grandissant, la seule croissance économique n'étant pas suffisante à cette fin. Compte tenu des changements climatiques, des autres défis environnementaux et économiques et des inégalités économiques, il faut adopter des modèles de croissance qui soient durables sur le plan de l'exploitation des ressources naturelles, générateurs d'emplois et favorables à l'accroissement de la productivité. Pour réorienter les modèles de croissance, il faudra non seulement que les politiques macroéconomiques accordent une plus grande importance à l'emploi, mais qu'elles aillent dans le même sens que les politiques adoptées en matière de commerce,

¹⁴ Voir *Tendances mondiales de l'emploi 2012*, Organisation internationale du Travail (Genève, 2012).

¹⁵ Sur 10 personnes vivant avec le VIH, 9 sont en âge de travailler; or, 40 % des personnes interrogées ont affirmé avoir perdu leur emploi du fait de leur maladie, dans le cadre d'une enquête dont les résultats ont été publiés dans le rapport présenté par le représentant des ONG à la vingt-sixième Réunion du Conseil de coordination du Programme de l'ONUSIDA (Genève, 2010), disponible à l'adresse suivante : <http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/dataimport/pub/base>.

¹⁶ Selon la définition de l'OIT, la catégorie des emplois précaires concerne les travailleurs établis à leur propre compte et les travailleurs familiaux non rémunérés. Dans les deux cas, elle se caractérise par des conditions de travail difficiles et de faibles revenus (voir *Tendances mondiales de l'emploi 2012*).

d'investissement, de finances et de développement industriel et rural et dans le domaine social, qui mettent l'accent sur la création d'emplois décents pour tous et une hausse de la productivité durable sur le plan de l'environnement.

A. Pour une croissance économique bénéficiant à tous et des emplois productifs

24. Les politiques macroéconomiques sont indispensables pour une croissance économique bénéficiant à tous et la création d'emplois. Les problèmes économiques rencontrés récemment par les pays développés font ressortir l'importance de la stabilité macroéconomique et de la prise de mesures adéquates pour faire face aux bouleversements et aux crises.

25. À terme, les politiques de stabilisation macroéconomique devraient avoir pour objectifs une croissance économique stable et la création d'emplois. La stabilité des prix et la viabilité du niveau d'endettement ont des incidences importantes sur les décisions d'investissement. Afin d'atteindre ces objectifs intermédiaires, les pays ont besoin d'une marge de manœuvre qui leur permette de tirer parti des outils macroéconomiques, à savoir les politiques budgétaires anticycliques, une politique monétaire favorable aussi bien à une croissance soutenue qu'à la stabilité des prix, et une politique en matière de taux de change qui facilite les ajustements macroéconomiques et structurels contribuant à la création d'emplois durables. Ces politiques doivent s'accompagner d'une réglementation et d'une supervision rigoureuses et prudentes des marchés financiers.

26. Les différents éléments d'un tel train de mesures doivent être décidés en fonction de la situation propre à chaque pays. La mise en œuvre efficace de ces mesures requiert l'existence d'un climat politique mondial propice et une coordination des politiques internationales. Vu la situation économique actuelle dans le monde, il est nécessaire de renforcer les mesures budgétaires à court terme pour briser le cercle vicieux résultant des taux de chômage élevés et de la faiblesse de la demande mondiale et de la croissance. En restructurant les dépenses publiques afin de surmonter les obstacles infrastructurels et de promouvoir la viabilité de l'agriculture, la production d'énergie – particulièrement dans le cas des économies tributaires des exportations de matières premières – et la diversification économique, les pays peuvent améliorer la situation de l'emploi de manière appréciable et immédiate et, dans le même temps, les perspectives de croissance à long terme¹³. En particulier, les investissements dans le secteur des énergies renouvelables, qui créent généralement plus d'emplois que les technologies de production d'énergie actuelles, présentent un double avantage : ils contribuent à instaurer une croissance plus durable et créent en outre un plus grand nombre d'emplois¹⁷. Les politiques macroéconomiques sont donc importantes en ce qu'elles permettent d'amorcer des changements structurels et d'employer la main-d'œuvre et les ressources financières dans des activités à plus forte productivité et donc plus souvent convenablement rémunérées. Pourtant, de telles politiques ne sont pas suffisantes. Il faut adopter un ensemble cohérent de mesures dans les domaines du commerce, de l'investissement, des finances, de l'industrie et de l'éducation et en matière sociale, tous ces types de mesures étant nécessaires pour faciliter les

¹⁷ Voir *Emplois verts : pour un travail décent dans un monde durable, à faibles émissions de carbone*, Programme des Nations Unies pour l'environnement (Nairobi, 2008).

changements structurels et orienter les économies vers une croissance plus durable et génératrice d'emploi.

27. L'entrée d'entreprises privées dans des nouveaux domaines d'activité crée souvent des effets de synergie. Les investissements initiaux dans des industries nouvelles et dynamiques peuvent servir d'exemple à d'autres entrepreneurs, amènent à former des travailleurs et des jeunes diplômés, renforcent les capacités technologiques et suscitent une demande de facteur de production et d'activités, qui parfois n'existent pas encore à l'échelle nationale. Dans bien des cas, ces progrès ne peuvent toutefois être accomplis grâce aux seules forces du marché, compte tenu des coûts de lancement d'innovations technologiques et d'autres facteurs, tels que l'indifférence des marchés à l'égard des coûts environnementaux. Les gouvernements ont un rôle important à jouer dans la promotion d'une innovation utile d'un point de vue social. Pour ce faire, ils peuvent soutenir certains secteurs, fournir un accès préférentiel aux financements et aux prêts, garantir à titre temporaire des parts de marché ou la disponibilité des intrants au moyen de politiques commerciales souples, permettre l'accès aux travaux de recherche et aux technologies, et appliquer d'autres mesures adaptées à la situation particulière de leur pays.

28. Bien que les produits et services de haute technicité soient prometteurs en termes de croissance et de création d'emplois, il est nécessaire de compléter les efforts visant à appuyer ces secteurs par un soutien continu à l'agriculture. Le secteur agricole reste la principale source de revenu, de nourriture et de travail pour la majorité des pauvres dans les pays en développement. La production agricole joue un rôle important dans la première phase de la transformation structurelle. En plus d'accroître les revenus des petits agriculteurs, l'augmentation de la productivité agricole a pour effet de créer des emplois et d'augmenter les revenus agricoles et autres dans les zones rurales en raison de la grande quantité de main-d'œuvre nécessaire à cette fin, alors que le secteur agroalimentaire permet de réduire les pertes après les récoltes et renforce donc la sécurité alimentaire. L'aide publique visant à accroître la productivité est essentielle à cet égard, notamment les investissements dans les infrastructures rurales et les sciences, technologies et innovations agricoles, les services de formation et de vulgarisation, ainsi que l'accès aux services financiers et de crédit, aux intrants, aux services d'assurances, aux marchés et à la terre et la garantie des droits de propriété, en particulier pour les femmes et les populations vulnérables.

B. Création d'emplois décent et productifs : investir dans les compétences et la protection sociale

29. L'investissement dans la formation professionnelle de la population active, les systèmes de salaire minimum et la législation relative à la protection de l'emploi sont autant d'éléments qui favorisent la mise en place de conditions de travail décentes et le développement social en général. Le salaire minimum et les lois visant à protéger l'emploi sont parfois considérés comme des facteurs contribuant à la rigidité du marché du travail et à la pénurie d'emplois dans le secteur structuré de l'économie. Les recherches montrent pourtant que la réglementation visant à protéger les droits des travailleurs présente un avantage considérable d'un point de

vue social, à savoir la réduction des inégalités, sans entraîner pour autant de pertes importantes en termes de production et d'emploi¹⁸. La mobilité de la main-d'œuvre – entre les zones rurales et urbaines, entre les différents secteurs et industries et entre les secteurs structuré et non structuré de l'économie – dépend davantage d'une série de facteurs favorables tels que la qualité de l'éducation, les compétences et les connaissances, les infrastructures et les systèmes de transport, l'existence de logements d'un coût abordable, une réglementation appropriée et la disponibilité des ressources financières. La santé, l'alimentation et l'éducation de base sont d'une importance fondamentale pour la productivité de la main-d'œuvre. Afin d'accroître la mobilité des travailleurs et de multiplier les possibilités de travail décent, les pays doivent s'efforcer avant tout de prendre des mesures qui favorisent ces facteurs.

30. Les travailleurs du secteur non structuré, notamment les travailleurs indépendants, n'ont souvent pas accès à des filets de sécurité ni à d'autres formes de protection sociale et travaillent dans des conditions qui ne répondent pas aux normes de travail internationales. Ils sont extrêmement vulnérables aux perturbations économiques et climatiques, et toute perte de revenu peut causer dans leur cas une perte d'actifs qui aura des incidences négatives à long terme. L'intégration des travailleurs de ce secteur dans des systèmes universels de protection sociale viables d'un point de vue budgétaire est essentielle pour éviter que les bouleversements passagers ne nuisent, à long terme, au développement humain. Cette protection sociale peut être assurée efficacement grâce à une combinaison de programmes garantissant l'accès universel aux services sociaux essentiels, le versement de transferts sociaux et la fourniture d'une aide en nature aux travailleurs vulnérables, le versement d'allocations de chômage et d'invalidité, le versement de pensions de vieillesse subventionnées et l'accès universel aux soins de santé de base, notamment en matière de santé procréative. Les systèmes universels de protection sociale préconisés dans l'Initiative pour un socle de protection sociale, viennent compléter les programmes pour un développement économique sans exclusive et ont tendance à favoriser la mobilité sociale. Il est essentiel que ces systèmes soient disponibles aux personnes travaillant dans les secteurs structuré et non structuré si l'on veut éviter un système à deux vitesses. En instaurant en 1989 son système de santé unifié, le Brésil a réussi à fusionner les deux systèmes précédents afin d'offrir les mêmes services de santé à tous les citoyens, y compris aux travailleurs du secteur non structuré, qui représentent la majorité de la population.

31. La portée énorme du problème de l'emploi a incité certains gouvernements à créer des programmes de travaux publics fournissant des paiements en espèces, de la nourriture et d'autres types de paiements en nature aux personnes qui ne peuvent trouver un emploi. Ces initiatives permettent également d'aider certains groupes défavorisés qui seraient difficiles à atteindre autrement¹⁹. De plus, les programmes de travaux publics permettent de fournir une protection sociale en temps de crise économique. Ils comprennent souvent la mise en place d'infrastructures et d'autres équipements collectifs qui renforcent la capacité de production et offrent de meilleures possibilités d'investissement et d'emploi. De tels programmes sont en cours dans de nombreux pays de l'Afrique subsaharienne, mais d'autres, du même type, ont déjà été mis en œuvre en Asie du Sud et en Amérique latine pour faire face aux conséquences des perturbations climatiques.

¹⁸ Voir « Labour Market institutions around the world », Richard B. Freeman (Cambridge, Royaume-Uni, 2007).

32. Quand il s'agit cependant de lutter contre des problèmes de chômage et de sous-emploi chroniques, les programmes permanents ont des effets plus durables. Dans les systèmes de garantie de l'emploi, les gouvernements jouent le rôle d'employeur de dernier recours, garantissant un emploi et des revenus pour un certain nombre de jours par an. L'exemple le plus notable à cet égard est la loi nationale sur la garantie de l'emploi en milieu rural adoptée par l'Inde, qui garantit à chaque ménage jusqu'à 100 jours de travail par an rémunérés sur la base d'un salaire minimum. Selon le Gouvernement sud-africain, le programme élargi de travaux publics qu'il a lancé en 2004 et continuellement renforcé depuis lors, fournit des emplois temporaires d'une durée moyenne de 100 jours. Ce programme a pour objectif d'offrir d'ici à 2014 plus de 1,5 million de périodes d'emploi par an.

33. Ces programmes, qui réduisent la pauvreté et aident les travailleurs à passer à des types d'emploi plus stables, nécessitent une évaluation minutieuse de la situation locale afin de répondre aux besoins qui la caractérisent.

C. Développement des petites et moyennes entreprises et création d'emplois

34. Les petites et moyennes entreprises constituent en général un moteur essentiel de la croissance économique, de la création d'emplois et de l'offre de moyens de subsistance dans la plupart des pays en développement, mais elles se heurtent à plusieurs problèmes qui nuisent à leur compétitivité et leur viabilité. La pénurie d'infrastructures physiques et autres dans de nombreux pays en développement désavantage considérablement les petites et moyennes entreprises en restreignant notamment leur accès, à la fois aux marchés à l'exportation et aux marchés intérieurs, ainsi que leurs échanges avec les grandes entreprises et en entravant leur intégration dans les circuits de production internationaux. L'enregistrement officiel d'une société représente souvent une grosse dépense, et les petites et moyennes entreprises sont trop souvent à la merci de fonctionnaires souhaitant arrondir leurs fins de mois. Faute de posséder des biens pouvant servir de garantie, ces entreprises ne remplissent pas les conditions exigées par la plupart des banques pour obtenir un crédit, tandis que les institutions de microfinance n'offrent généralement pas de prêts d'un montant suffisant. De nombreuses petites et moyennes entreprises manquent également des compétences de gestion et du savoir-faire nécessaires pour innover. Quand les petites et moyennes entreprises se concentrent sur les marchés existants sans y apporter d'innovation, leur expansion tend à saturer les marchés, réduisant ainsi les marges bénéficiaires et les perspectives d'emploi.

35. Pour permettre aux petites et moyennes entreprises de fournir des moyens d'existence décents, les gouvernements doivent donc adopter une série de mesures de soutien cohérentes qui répondent à leurs besoins particuliers en leur donnant accès aux moyens de production, au crédit et aux marchés tout en remédiant aux problèmes d'offre au moyen de formations professionnelles. Il faut améliorer les infrastructures pour mettre en place une alimentation électrique fiable et stable, des routes et services de transport efficaces et ouvrir l'accès aux technologies de l'information et des communications. Au niveau macroéconomique, un programme d'action économique robuste et stable est nécessaire pour favoriser l'innovation et la croissance tout en réduisant le plus possible l'instabilité et l'incertitude et en

¹⁹ Voir E/2012/33.

facilitant l'accès aux financements privés. L'accès au crédit peut également être amélioré sans intermédiaire par les institutions financières publiques et, grâce à l'octroi de prêts de garanties, pour certains types de crédit, et à la création de partenariats de financement entre les secteurs public et privé²⁰.

36. Les gouvernements peuvent ouvrir l'accès aux marchés en réservant un pourcentage minimum des appels d'offres publics aux petites et moyennes entreprises, en ne fixant pas de taille minimale pour les entreprises répondant à un appel d'offres, et en s'employant activement à confier à ces entreprises des petits projets ou à leur proposer de participer à des projets plus importants. La création de groupes de petites et moyennes entreprises actives dans un secteur donné peut constituer une mesure utile en favorisant leur autonomisation.

37. Il est possible de mettre en place des programmes de formation et de perfectionnement adaptés aux besoins des petites et moyennes entreprises en élargissant les programmes d'enseignement nationaux de manière à y inclure des cours de formation professionnelle et commerciale, en offrant un meilleur accès à la formation professionnelle, particulièrement aux personnes qui travaillent dans le secteur non structuré²¹, et en faisant participer de manière plus systématique les institutions et les entrepreneurs aux partenariats public-privé.

D. Le chômage des jeunes, problème crucial pour la stabilité sociale et économique

38. Le chômage des jeunes dans les pays développés et en développement a atteint un nouveau sommet en 2011, près de 75 millions étant alors sans emploi. Les projections pour 2012 ne laissent entrevoir aucune amélioration²², et dans de nombreux pays, un nombre croissant de jeunes ne vont pas à l'école et ne sont pas employés. Plus instruits que jamais, les jeunes ont pourtant du mal à trouver un emploi décent, si bien que beaucoup d'entre eux sont découragés et désenchantés quant à leurs perspectives d'emploi. Le chômage des jeunes a des conséquences socioéconomiques graves et durables, étant donné qu'il diminue la capacité des individus d'accumuler des revenus au cours de leur vie, tout en compromettant la croissance¹⁹ et la cohésion sociale.

39. La lutte contre le chômage des jeunes nécessite une croissance économique stable et rapide dans les secteurs susceptibles de fournir des emplois aux jeunes. Dans le même temps, les gouvernements doivent veiller à ce que les jeunes possèdent les compétences nécessaires pour entrer dans la vie active. En raison d'une inadéquation entre les exigences du marché du travail et les programmes d'enseignement, qui ne prévoient pas souvent des formations professionnelles et spécialisées, le passage de l'école à la vie active se révèle difficile pour les jeunes des deux sexes. Les programmes d'études doivent fournir aux étudiants les

²⁰ Voir « Small and medium enterprises (SMEs) as drivers of productive capacity and job creation in Africa: regional preparatory meeting for Africa », Conseil économique et social (Addis-Abeba, 2012).

²¹ Voir « Promoting productive capacity, employment and decent work in Asia and the Pacific: a regional approach to sustained, inclusive and equitable growth and achieving the MDGs », Conseil économique et social (Kyoto, Japon, 2011).

²² Voir *Tendances mondiales de l'emploi 2012*, Organisation internationale du Travail (Genève, 2012).

compétences recherchées par les employeurs et éviter de renforcer les stéréotypes sexuels, en permettant plutôt aux hommes et aux femmes d'embrasser des carrières non traditionnelles. Les stages rémunérés et les programmes organisés conjointement par les secteurs public et privé pour promouvoir l'emploi des jeunes se sont révélés importants pour réduire les obstacles rencontrés par les jeunes travailleurs, tels que l'attitude négative des employeurs.

40. Les politiques en matière d'éducation doivent donner aux jeunes des moyens adéquats et accessibles de suivre une formation en cours d'emploi et d'obtenir des informations sur le marché du travail et une aide en vue de trouver un emploi. Une coopération étroite entre les gouvernements, le secteur privé et les syndicats est nécessaire à cette fin. Les administrations locales agissant, en coopération avec les gouvernements, doivent mettre en place des politiques et des ressources qui favorisent les initiatives locales de développement économique en mettant l'accent sur les besoins des jeunes, et prendre des mesures pour encourager le secteur privé à embaucher des jeunes.

IV. Réalisation de l'objectif relatif au partenariat mondial pour le développement²³

41. L'objectif de développement 8 promet un partenariat mondial pour le développement renforcé afin d'appuyer les efforts de développement au niveau national dans cinq domaines prioritaires : l'aide publique au développement (APD), un système commercial et financier ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire; la gestion du fardeau de la dette des pays en développement; l'accès aux médicaments essentiels à un prix abordable; et l'accès aux technologies nouvelles en coopération avec le secteur privé.

42. La crise prolongée que l'on connaît actuellement a une incidence négative sur l'APD, qui est tombée à 3 % en 2011 après avoir atteint un pic en 2010. Le montant total de l'APD émanant des pays membres du Comité d'aide au développement avait atteint 133,5 milliards de dollars en 2011, soit 0,31 % des revenus nationaux bruts (RNB) combinés de l'ensemble de ces pays. Les flux d'APD devront plus que doubler pour que soit atteint l'objectif de 0,7 % du RNB des donateurs fixé par l'ONU. Tous les donateurs devraient honorer les engagements qu'ils ont pris d'accroître leur aide, de présenter des plans de financement pluriannuels et de rendre l'aide plus efficace.

43. Le Cycle de Doha, après 11 ans de négociations, reste dans l'impasse. Il est pourtant crucial de le faire aboutir pour remédier aux déséquilibres structurels du régime commercial mondial et les pays sont exhortés à redoubler d'efforts pour mener à bien les négociations. La crise économique et financière continue de ralentir le rythme des échanges mondiaux, mais les exportations des pays en développement ont repris plus vigoureusement durant la crise actuelle que celles des pays développés. Malgré tout, les pays les moins avancés se heurtent à des difficultés permanentes s'agissant d'accroître leurs échanges commerciaux du fait que les progrès réalisés en termes d'accès aux marchés en franchise de droits et hors

²³ Sauf indications contraires, la présente section reprend les informations fournies par le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

contingemment des pays développés se sont ralentis. Ni la Déclaration de Hong Kong de 2005, qui devait garantir cet accès pour tous les produits venant des pays en développement, ni les règles d'origine simplifiées ne sont encore pleinement appliquées. Il faut lever d'urgence toutes les mesures restreignant les échanges qui ont été mises en place depuis le début de la crise économique mondiale, car elles compromettent près de 3 % du commerce mondial. Ces restrictions limitent en outre les perspectives de croissance et les possibilités en termes de création d'emplois dans les pays en développement. Il faut dans le même temps accroître les capacités commerciales des pays en développement, notamment en renforçant l'Initiative Aide pour le commerce, tout en veillant à ce qu'elle tienne compte des principes essentiels de l'efficacité de l'aide et de l'appui aux pays qui intègrent des stratégies commerciales dans leurs stratégies de développement nationales.

44. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, qui assure un allègement de la dette à un certain nombre de pays, sera bientôt incluse dans ces mesures. En mai 2012, 36 des 39 pays participants étaient parvenus au point de décision défini dans l'Initiative, et 32 avaient atteint le point d'achèvement. Dans le même temps, toutefois, une vingtaine de pays en développement demeurent gravement endettés ou très exposés au risque de le devenir et le ratio moyen service de la dette – exportations de ces pays en 2011 a légèrement augmenté, pour passer à 26,4 %. Cette légère augmentation tient principalement aux pays à revenu intermédiaire faible, tandis que l'on observe les signes d'une vulnérabilité accrue dans certains pays à faible revenu. Il conviendrait donc d'étudier au niveau mondial les possibilités d'améliorer l'architecture internationale en matière de remise de la dette. Un certain nombre de possibilités d'action peuvent en outre aider à atténuer les conséquences d'une dette extérieure élevée. Au niveau national, ces possibilités incluent le renforcement des capacités de gestion de la dette, qui contribuerait à une meilleure analyse de la viabilité de la dette. Au niveau mondial, il faut réduire l'impact des litiges entamés par les créanciers commerciaux qui ne font pas partie des structures internationales et il conviendrait d'engager un débat sur les principes de l'emprunt et du prêt responsables, en même temps qu'un débat sur l'élaboration de directives concernant la dette extérieure et les droits de l'homme.

45. Un meilleur accès aux médicaments essentiels à un prix abordable permettrait de progresser plus rapidement vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé. Dans les pays en développement, seulement 51,8 % des établissements de santé publics et 68,5 % des établissements privés ont des réserves de médicaments essentiels, et les médicaments ont un prix médian 2,6 fois supérieur au prix de référence international dans le secteur public et 5 fois supérieur dans le secteur privé. Une assistance doit être fournie aux gouvernements des pays en développement afin d'accroître la disponibilité des médicaments essentiels par l'intermédiaire du secteur public, en particulier dans les situations d'urgence sanitaires, pour les mettre à la portée financière de ceux qui en ont besoin.

46. Il conviendrait, dans le cadre de l'action entreprise à l'échelle mondiale dans ce domaine, de recourir plus largement aux dispositions relatives au commerce énoncées dans les réglementations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les droits en matière de propriété intellectuelle, et de mieux utiliser les mécanismes novateurs destinés à réduire les coûts et à accroître l'accès aux

médicaments essentiels dans les pays à revenu faible et à revenu moyen²⁴. La réduction du coût des médicaments doit s'accompagner du renforcement des systèmes de santé dans les pays en développement, d'une augmentation de la production locale de médicaments génériques et d'un renforcement des capacités réglementaires afin d'assurer la sûreté, l'efficacité et la qualité des médicaments. Il faudrait s'employer davantage à encourager la recherche-développement dans le domaine des médicaments nouveaux, en particulier ceux qui sont destinés à soigner les maladies négligées.

47. Si l'accès aux nouvelles technologies continue de s'élargir à l'échelle mondiale, en particulier dans le domaine des technologies de l'information et des communications, le fossé numérique reste béant. La majorité des personnes qui vivent dans les pays les moins avancés n'ont pas accès à Internet et pour beaucoup d'habitants des pays en développement, la téléphonie mobile à haut débit est souvent le seul moyen d'accès à Internet et les coûts des technologies de l'information et des communications sont plus élevés, en particulier en Afrique. Il demeure nécessaire d'intensifier les efforts pour rendre Internet plus largement accessible et financièrement abordable, en coopération avec le secteur privé. Il faut entre autres choses adopter des mesures nationales relatives au haut débit, accroître les infrastructures et élargir la connectivité en sorte d'assurer un accès universel. L'accès aux technologies vertes et aux technologies facilitant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, l'atténuation des risques de catastrophe et l'adaptation à ceux-ci est nécessaire. Les gouvernements sont donc instamment invités à rendre pleinement opérationnel le Fonds vert pour le climat et à en tirer parti. Il reste encore beaucoup à faire pour renforcer la capacité d'innovation et d'absorption des pays en développement afin de faciliter l'adaptation à ces technologies, leur transfert et leur diffusion.

48. Au cours des trois années qui restent avant l'échéance fixée à 2015 pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il sera nécessaire de mener dans les pays en développement des actions plus précises pour progresser plus vite dans les différents domaines liés aux objectifs, mais sans un environnement mondial porteur, la promesse qu'offrent ces derniers restera vaine. Comblar le déficit en termes d'apports stables et efficaces d'APD; avancer plus rapidement vers la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire; rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables; et faire en sorte que les nouvelles technologies profitent au plus grand nombre, conformément aux engagements explicites pris par les pays développés au titre de l'objectif 8: ce sont là autant d'éléments indispensables à la réalisation des objectifs.

V. Programme des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015

49. Il est admis que l'on doit songer à l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015, en faisant fond sur l'expérience acquise dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Certains États Membres

²⁴ L'Initiative sur la communauté de brevets de médicaments et la concession de licences volontaires par les compagnies pharmaceutiques comptent parmi les mécanismes novateurs.

ont lancé des initiatives nationales pour alimenter les débats sur cette question, auxquelles ont participé un certain nombre d'organisations de la société civile du monde entier. Les institutions universitaires, entre autres, sont particulièrement actives et le secteur privé s'est lui aussi associé à cette réflexion.

A. Nouveaux domaines à privilégier dans les débats sur les priorités de développement pour l'après-2015

50. Dans les débats menés jusqu'à présent, quatre grands domaines d'action se sont dégagés : le processus de consultation en vue de l'élaboration du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015; les thèmes de fond à examiner; le format ou la formulation du programme; et le suivi des progrès et la responsabilité en matière de résultats.

51. Un consensus existe quant à la nécessité d'un processus de consultation ouvert et sans exclusive, mené par les États Membres et associant toutes les parties prenantes, et quant à la nécessité aussi d'aider les pays les moins avancés et les populations pauvres ou marginalisées à y participer. On a également insisté sur l'importance des autres processus intergouvernementaux qui alimentent les travaux, et l'on a particulièrement appelé l'attention sur la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, comme indiqué ci-après.

52. Pour ce qui est des thèmes de fond, la faveur a été donnée à un programme de développement pour l'après-2015 qui fasse fond sur le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et continue de privilégier le développement humain tout en tenant compte des difficultés nouvelles.

53. Ces orientations et cette structure sont également considérées comme primordiales pour régler les problèmes liés au suivi et aux responsabilités. Divers moyens de mesurer les progrès accomplis sont à l'examen, y compris des moyens de remédier aux inégalités, entre autres en faisant un meilleur usage des données ventilées.

B. Activités menées et consultations nationales, régionales et mondiales sans exclusive

54. De par son rôle de coordination, l'Organisation des Nations Unies peut rassembler les divers groupes de parties prenantes qui peuvent contribuer à l'action mondiale en faveur du développement au-delà de 2015. Le Secrétaire général a constitué l'équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour après 2015 afin d'appuyer le processus de consultation, de coordonner les préparatifs à l'échelle du système et de définir une vision à l'échelle de l'ensemble du système et un possible schéma directeur pour étayer le débat sur les priorités de développement de l'après-2015. Créée en janvier 2011 et dirigée par le Département des affaires économiques et sociales et le Programme des Nations Unies pour le développement, l'équipe spéciale réunit quelque 60 organismes des

Nations Unies et autres organisations internationales. Elle a présenté son premier rapport au Secrétaire général en juin 2012²⁵.

55. Le rapport présente les principales conclusions et recommandations de l'équipe spéciale concernant une vision nouvelle du développement qui soit propice au changement, les grandes lignes que le programme de développement pourrait suivre et les moyens de faire progresser le processus de consultation, y compris pour permettre aux différents acteurs de se faire entendre. Ces recommandations sont formulées à la lumière de l'analyse des points forts et des points faibles du cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'évaluation des enseignements tirés en vue du programme des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015, ainsi que des impératifs mondiaux urgents qui se sont dégagés et dont il faut tenir compte.

56. Comme indiqué dans le rapport, la Déclaration du millénaire peut servir de point de départ au débat sur le programme des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015, les valeurs et les principes qu'elle reprend étant aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles l'étaient en 2000²⁶. Le programme devrait aussi faire fond sur l'expérience acquise grâce au cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et faire valoir l'intérêt de conserver un format mobilisateur, concis et facile à énoncer²⁷.

57. Le programme en faveur du développement au-delà de 2015 devra non seulement continuer de mettre l'accent sur le développement humain mais encore faire une place aux autres questions nouvelles ou impérieuses. Dans son rapport, l'équipe spéciale analyse une série de défis, allant de l'empreinte écologique grandissante, avec son lot croissant de risques de catastrophe, aux inégalités grandissantes, en passant par la persistance des conflits violents, l'évolution démographique et l'urbanisation rapides et les flux de migration constants, sans oublier les disparités entre et à l'intérieur des pays en termes de connaissances et les lacunes en matière de gouvernance et de responsabilité à différents niveaux, qui exigent le renforcement du respect de l'état de droit. La sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'eau et l'assainissement, l'énergie et l'accès à des services de santé de qualité (y compris la santé procréative), à l'éducation et à la formation professionnelle revêtent également un caractère primordial²⁸.

58. Le monde ne peut continuer sur sa lancée actuelle. Il est besoin d'un programme porteur d'une transformation radicale qui conduise à un avenir commun, sûr et durable pour tous. Dans son rapport, l'équipe spéciale présente sa conception d'un tel programme, guidé par les trois principes fondamentaux que sont les droits de l'homme, l'égalité et la viabilité, dans lequel sont proposées quatre dimensions essentielles et interdépendantes qui peuvent constituer une base pour la définition d'objectifs et de cibles :

²⁵ *Créer l'avenir que nous voulons pour tous : rapport du Secrétaire général*, rapport de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour après 2015 (New York, 2012).

²⁶ Voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

²⁷ Pour une analyse approfondie, voir *Review of the Contributions of the MDG Agenda to Foster Development: Lessons for the Post-2015 UN Development Agenda*, rapport de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour après 2015 (New York, 2012).

²⁸ Les membres de l'équipe spéciale des Nations Unies ont préparé des éléments de réflexion sur les nouveaux défis (voir <http://www.un.org/millenniumgoals/beyond2015.shtml#Resources>).

- a) Développement social sans exclusive;
- b) Préservation de l'environnement;
- c) Développement économique sans exclusive;
- d) Paix et sécurité.

Principes et objectifs devraient guider les choix politiques à différents niveaux sans toutefois devenir contraignants et tout en tenant compte des différences qui existent quant aux situations de départ. Pour contribuer à la mise en œuvre du programme, le partenariat mondial pour le développement devrait être renforcé en tant que responsabilité partagée par tous les pays et impliquant tous les acteurs, dans un cadre de responsabilisation bien défini.

59. Le rapport de l'équipe spéciale, qui a été rendu public, est destiné à servir de référence pour d'autres consultations larges et inclusives sur le programme des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 qui se tiendront dans les prochaines années. Il viendra en outre éclairer les travaux du Groupe de personnalités de haut niveau, mis en place par le Secrétaire général le 31 juillet 2012 pour apporter un soutien supplémentaire au processus de consultation.

60. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a lancé un projet complémentaire à l'appui des consultations ouvertes et inclusives sur le programme des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015. Il est prévu d'organiser de 2012 à la mi-2013 des consultations nationales visant à engager les parties prenantes dans quelque 50 pays en développement, qui seront complétées par des réunions mondiales et régionales thématiques ainsi que des activités faisant appel aux médias sociaux et à d'autres moyens de sensibilisation.

C. La voie à suivre

61. Le document final de la Réunion plénière de haut niveau de 2010 de l'Assemblée générale consacrée aux objectifs du Millénaire pour le développement, y compris la décision de commencer à réfléchir sur la manière de promouvoir le programme des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015, contenait aussi un appel à l'attention du Président de l'Assemblée générale afin qu'il organise une manifestation spéciale au titre du suivi de ladite Réunion lors de la soixante-huitième session de l'Assemblée, qui s'ouvrira en septembre 2013. Cette manifestation spéciale, qui devrait accorder une attention particulière à l'accélération des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement durant la dernière ligne droite avant l'échéance de 2015, est également considérée comme une étape déterminante dans le débat sur le programme en faveur du développement au-delà de 2015. En tant que telle, elle pourrait permettre d'établir des points de repère en vue de l'élaboration du programme, selon une approche en deux étapes.

Une approche en deux étapes

62. La première étape, qui commencerait maintenant et s'achèverait à l'automne 2013, consisterait en un vaste débat sur l'objet et la portée du programme des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 et bénéficierait grandement d'un processus de consultation ouvert, inclusif et transparent auquel

participe un large éventail de parties prenantes. Ces consultations constitueraient une base solide pour la deuxième étape (de l'automne 2013 jusqu'à 2015), qui serait marquée par l'intensification des efforts déployés pour parvenir à un consensus intergouvernemental sur le programme en faveur du développement au-delà de 2015. Les négociations menées au cours de cette étape aboutiraient à la définition d'objectifs et de cibles concrets, le caractère ouvert et inclusif du processus étant maintenu.

63. Cette manifestation spéciale pourrait jouer un rôle important en ce qu'elle fournirait la base du processus ultérieur de décision concernant les caractéristiques et la teneur du programme pour l'après-2015. On pourrait y prévoir la participation de nombreuses parties prenantes, l'objectif étant que se noue entre les États Membres et les autres parties prenantes un dialogue sur les grandes lignes du programme des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015. Un autre objectif pourrait être de convier une réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale en 2015 et d'établir une feuille de route à cette fin en vue de trouver un accord sur ce programme.

64. Au cours de la deuxième étape, à mesure que se dégage un consensus sur la forme et la teneur du programme, il pourrait être entrepris à différents niveaux des travaux préliminaires sur les systèmes de suivi et d'évaluation, les mécanismes de responsabilisation et la mobilisation des ressources à l'appui de l'exécution du programme. Cela pourrait aussi être le moment choisi pour commencer à réfléchir à la définition d'une approche cohérente de l'appui à la mise en œuvre fourni par le système des Nations Unies.

65. L'élaboration d'indicateurs, y compris le choix de la méthodologie et des indicateurs, et la prestation de conseils sur les aspects techniques de la définition des objectifs pourraient toutes deux être confiées à un groupe d'experts interinstitutions, encadré par la Commission de statistique, comme cela a été le cas pour le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

Liens avec d'autres processus intergouvernementaux, y compris le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

66. Il conviendrait de veiller tout particulièrement à ce que les processus intergouvernementaux pertinents alimentent le débat sur le programme des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015, s'agissant notamment de définir les domaines prioritaires²⁹. Par exemple, la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, le Forum de 2014 pour la coopération en matière de développement et le rapport sur une stratégie de financement du développement durable présenté à l'Assemblée générale pourraient être l'occasion, en particulier, d'un débat multipartite sur la refonte du partenariat mondial pour le développement afin de soutenir la mise en œuvre d'un programme de développement mondial pour l'après-2015.

67. Dans les semaines à venir, il faudrait s'employer à définir la manière dont les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable devraient éclairer le débat sur le programme des Nations Unies en faveur du développement

²⁹ On trouvera une liste indicative de ces processus dans le rapport intitulé *Créer l'avenir que nous voulons pour tous : rapport du Secrétaire général* (New York, 2012), annexe 3.

au-delà de 2015³⁰ et les liens entre le suivi de la Conférence et le processus d'après-2015. Cela permettrait de répondre à l'impératif largement partagé de travailler à l'élaboration d'un programme de développement mondial homogène pour l'après-2015, en faisant du développement durable l'élément central.

68. Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les États Membres ont convenu de lancer un processus intergouvernemental inclusif visant à l'élaboration d'un ensemble d'objectifs de développement durable qui devraient « tenir compte, de manière équilibrée, des trois volets du développement durable et des liens qui existent entre eux » et « être conformes et intégrés au programme de développement de l'ONU pour après 2015 »³¹. Faisant fond sur l'expérience tirée du cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, ils ont convenu que les objectifs de développement durable devraient « être concrets, concis et faciles à comprendre, en nombre limité, ambitieux, d'envergure mondiale et susceptibles d'être appliqués dans tous les pays compte tenu des réalités, des ressources et du niveau de développement respectifs de ceux-ci »³². Ils ont aussi décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée constitué de 30 représentants d'États Membres d'ici l'ouverture de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, en vue d'énoncer une proposition relative aux objectifs de développement durable qui serait soumise à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session.

69. L'Assemblée générale, par ses conseils et ses décisions, pourrait favoriser la convergence de ces deux processus destinés à définir les objectifs de développement durable et le programme des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015. Elle pourrait à cette fin envisager de mettre à profit la manifestation spéciale qui se tiendra au troisième trimestre de 2013 pour les engager sur une piste commune, en vue de prendre une décision quant au programme, y compris les objectifs de développement durable.

70. Pour encourager la convergence du processus relatif aux objectifs de développement durable et du processus relatif à l'après-2015, les États Membres, le système des Nations Unies et d'autres parties prenantes pourraient prendre les mesures spécifiques suivantes :

a) Les consultations régionales, nationales et thématiques sur le programme des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 devraient contribuer à l'établissement d'un lien entre les discussions sur les objectifs de développement durable et le débat sur ledit programme, dont les objectifs de développement durable feront partie intégrante;

b) La tenue de consultations simultanées sur les objectifs de développement durable et sur le programme des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 permettrait d'associer des parties prenantes importantes et des experts aux travaux du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les objectifs de développement, comme envisagé dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;

c) Des efforts supplémentaires devraient être faits pour s'assurer que les préparatifs et les consultations en vue de la manifestation spéciale de 2013 organisée

³⁰ Voir la résolution 66/288 de l'Assemblée générale.

³¹ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, par. 246.

³² Ibid., par. 247.

par le Président de l'Assemblée générale au titre du suivi de la Réunion de haut niveau de 2010 de l'Assemblée plénière sur les objectifs du Millénaire pour le développement favorisent un rapprochement accru entre le processus relatif aux objectifs de développement durable et le processus relatif à l'après-2015;

d) Il devrait exister une interaction étroite au niveau du Secrétariat à l'appui de ces deux processus.

71. Pour soutenir le processus relatif aux objectifs de développement durable et les travaux du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée, les participants à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ont prié le Secrétaire général, dans le document final, « de faire en sorte que l'ensemble du système des Nations Unies contribue à cette initiative et de mettre en place une équipe d'assistance technique interinstitutions et des groupes d'experts selon que de besoin, en s'appuyant sur les conseils de tous les spécialistes dans ce domaine »³³. Le Secrétaire général constituera une équipe d'appui technique sous les auspices de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour après 2015. Cette équipe de travail, composée de 60 organismes et autres entités, inclut aussi les membres de la structure élargie du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales (« CEAES plus »), qui a servi de mécanisme de coordination du système des Nations Unies pour les préparatifs de la Conférence.

³³ Ibid., par. 249.